

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 9 juin 2014 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :**

**Sont présents : Messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20h00, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absent : Messieurs Sylvain Harvey et Sylvain Charron**

**No 4874-06-14**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2014

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dépôt des indicateurs de gestion
- 5.4 Politique de reconnaissance des employés
- 5.5 Vente d'un terrain municipal par soumission - lot 5 164 137
- 5.6 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 5.7 L'horaire du mardi à la bibliothèque municipale
- 5.8 Formation d'un comité de sélection pour le poste de remplacement de la Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
- 5.9 Amendement clause 3 – Bail avec Rogers Communications Inc.

**6. Travaux publics**

- 6.1 Appel d'offres - Scellement de fissures d'asphalte – 2014
- 6.2 Chemin à sens unique - Chemin des Érables

**7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

Séance ordinaire du 9 juin 2014

- 7.1 Embauche d'un employé à la halte-garderie du Camp de jour
- 7.2 Embauche d'un employé au Camp de jour
- 7.3 Formation en secourisme – Personnel du Camp de jour
- 7.4 Dépôt du rapport BIBLIO Qualité
- 7.5 Communiqué de presse – Entente spécifique - Aînés des Laurentides
- 7.6 Université du 3<sup>e</sup> âge
- 7.7 Journées de la culture
- 7.8 Sentier d'hébertisme – Phase II

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Opération cadastrale – Chemin du Paradis
- 8.2 Demande d'exemption de frais concernant la dérogation mineure numéro 2014 00079

## **9. Sécurité publique et Incendie**

## **10. Environnement**

- 10.1 Constat d'infraction - Abattage d'arbres - 111, Chemin Godefroy
  - 10.2 Nomination au sein de l'organisme ABVLACS
  - 10.3 Approbation du formulaire de demande de permis d'abattage d'arbres morts ou dangereux
  - 10.4 Approbation du formulaire de demande de permis d'abattage d'arbres – aménagement ou récupération
- 11. Varia
  - 12. Correspondance
  - 13. Période de questions
  - 14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mot de la mairesse et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions écrites d'intérêt public

Aucune

**No 4875-06-14**  
Adoption du procès-verbal du 12 mai 2014

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 12 mai 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Séance ordinaire du 9 juin 2014

**No 4876-06-14**  
Comptes payés  
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que son fils est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mai 2014 pour un montant de 126 987,87\$ - chèques numéros 10286 à 10291 et 10373 à 10390 et 10396;

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2014 au montant de 72 672,73 \$ - chèques numéros 10398 à 10491;

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états  
comparatifs et  
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 mai 2014 sont déposés au Conseil.

**No 4877-06-14**  
Autorisation de  
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500 \$ chacune.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Corporation Financière Mackenzie	5 874,32 \$
Manaction inc.	4 853,32 \$
SSQ Groupe financier	3 097,46 \$
Goudrons du Québec	3 135,00 \$
MRC de La Rivière-du-Nord	3 075,00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des  
indicateurs  
de gestion

Les indicateurs de gestion pour l'année 2013 sont déposés au Conseil.

Séance ordinaire du 9 juin 2014

Attendu que le conseil souhaite adopter une politique de reconnaissance des employés;

Attendu que les objectifs sont les suivants :

- Exprimer l'appréciation de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'apport de chacun de ses employés à l'accomplissement de sa mission, quel que soit son département;
- Reconnaître les efforts et le dévouement des employés démontrant un comportement exemplaire jour après jour :
  - Adopter un style de gestion permettant à chaque employé d'être pleinement motivé;
  - Cultiver l'esprit d'équipe, la bonne estime de soi et le désir d'appartenance par la meilleure performance de chacun;
  - Maintenir le plus haut niveau de satisfaction au travail et ainsi contribuer à la rétention des employés de Sainte-Anne-des-Lacs;
  - Assurer la meilleure qualité des services rendus à nos citoyens.

#### **La reconnaissance à Sainte-Anne-des-Lacs**

Les gestionnaires doivent connaître leurs employés pour en reconnaître la valeur. L'écoute et le respect sont des formes de reconnaissance que l'on doit cultiver. Ainsi, la reconnaissance au quotidien des efforts de nos employés doit s'intégrer à notre mode de vie si on veut mobiliser notre personnel à l'accomplissement de la mission de la municipalité.

En guise de reconnaissance lors du départ : une valeur de 20 \$ par année de service.

En guise de cadeau lors d'une hospitalisation ou naissance : 50 \$ approximativement.

Lorsque les employés se rencontreront pour souligner un anniversaire de naissance, le gâteau sera gracieusement offert par le conseil municipal.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte la politique de reconnaissance des employés faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Séance ordinaire du 9 juin 2014

**No 4879-06-14**  
Vente d'un terrain municipal par soumission – lot 5 164 137

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs désire mettre en vente par soumission le terrain municipal portant le numéro de lot 5 164 137;

Attendu que la mise à prix sera fixée à cent pour cent (100 %) du montant de l'évaluation foncière du rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Attendu que les soumissions devront être envoyées sous enveloppe cachetée accompagnées d'un chèque certifié ou d'un mandat poste représentant 25 % de l'offre avant le 3 juillet 2014, à 10 h 00;

Attendu que tous les frais légaux, d'arpentage, de description technique et de notariat seront à la charge de l'acheteur;

Attendu que le soumissionnaire s'engagera à signer l'acte de vente chez le notaire de la municipalité et à payer le solde dû (moins le dépôt) et les taxes de vente (tps/tvq) au plus tard le 30 septembre 2014.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs autorise la vente par soumission dudit terrain municipal sans aucune garantie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4880-06-14**  
Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'inscrire Mesdames Monique Monette Laroche, Luce Lépine et Monsieur Serge Grégoire ou Sylvain Harvey à participer au 73<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2014 au Centre des congrès de Québec au coût de 650 \$ taxes en sus, plus les frais inhérents à cet événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c: Technicienne à la comptabilité

**No 4881-06-14**  
L'horaire du mardi

Attendu qu'il y a lieu de combler le poste pour l'horaire du mardi à la bibliothèque durant le congé de maternité de Marie-Lyne Dubé débutant le 29 août 2014;

à la  
bibliothèque  
municipale

Séance ordinaire du 9 juin 2014

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère,  
appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De trouver un candidat à l'interne ou à l'externe pour combler le poste pour l'horaire du mardi à la bibliothèque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4882-06-14**  
Formation  
d'un comité  
de sélection  
pour le poste  
de  
remplacement  
de la  
directrice du  
Service des  
Loisirs, de la  
Culture et de  
la Vie  
communautaire

Attendu que le départ en congé de maternité de la Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est prévu autour du 24 juin 2014;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,  
appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De procéder à la formation d'un comité de sélection pour le recrutement du candidat au poste de remplacement de la Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

De nommer sur ce comité Mesdames Monique Monette Laroche, Luce Lépine, Stéphanie Lauzon, Monsieur Jean-François René et Monsieur Normand Lamarche en tant que substitut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4883-06-14**  
Amendement à  
la clause 3 –  
Bail avec  
Rogers  
Communications  
Inc.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère,  
appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De mandater Madame la mairesse et le directeur général à signer l'amendement à la clause 3 – début du loyer du bail avec Rogers Communications Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

**No 4884-06-14**  
Appel d'offres -  
Scellement  
de fissures

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

d'asphalte –  
2014

Séance ordinaire du 9 juin 2014

De procéder à un appel d'offres par invitation pour des travaux de scellement de fissures d'asphalte des chemins municipaux pour l'année 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
Technicienne à la comptabilité

**No 4885-06-14**  
Chemin à  
sens unique –  
Chemin des  
Érables

Attendu que la municipalité a déjà approuvé le budget de reconstruction du Chemin des Érables;

Attendu que la municipalité a consulté les résidents du Chemin des Érables quant à la possibilité de créer un sens unique dans le sens antihoraire sur le Chemin des Érables et que les citoyens présents étaient unanimement favorables à ce projet;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Chemin des Érables devienne un chemin en sens unique (sens antihoraire). La date de mise en application de cette décision devra être approuvée par le conseil municipal après les travaux;

Que la largeur de l'asphalte sur ce chemin soit de quatre (4) mètres, plus les accotements de un (1) mètre de chaque côté du chemin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

**No 4886-06-14**  
Embauche d'un  
employé à la  
halte-garderie  
du Camp de  
jour

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Monsieur Gabriel Chabot au poste à la halte-garderie du Camp de jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4887-06-14**  
Embauche d'un  
employé au  
Camp de jour

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 9 juin 2014

D'embaucher Madame Julie Mauro à titre de sauveteur au Camp de jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4888-06-14**  
Formation  
en secourisme -  
Personnel du  
Camp de jour

Attendu qu'il est important que le personnel du Camp de jour soit formé adéquatement pour les diverses situations d'urgence;

Attendu qu'une formation en secourisme sera offerte par l'entreprise Sentinel le 14 juin 2014 et comprendra un volet sur l'anaphylaxie d'une durée de 1,5 heures;

Attendu qu'afin d'obtenir une réduction du coût de cette formation, les animateurs du Camp de jour de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et ceux de la Ville de Prévost participeront ensemble à cette formation;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser six (6) animateurs du Camp de jour ne possédant pas la certification de secourisme d'urgence à assister à cette formation qui sera offerte par Sentinel le 14 juin 2014 de 8 h 30 à 16 h30 à l'École des Falaises à Prévost, au coût de 50 \$ par participant, taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Dépôt du  
rapport  
BIBLIO Qualité

Un rapport réalisé par le Réseau BIBLIO des Laurentides est déposé au Conseil.

Communiqué  
de presse –  
Entente  
spécifique –  
Aînés des  
Laurentides

Un communiqué de presse concernant l'entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région des Laurentides, émis par la CRÉ des Laurentides est déposé au Conseil.

**No 4889-06-14**  
Université  
du 3<sup>e</sup> âge

Attendu que l'université du troisième âge a plusieurs étudiants de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que l'université du troisième âge est un service de plus à nos citoyens.



Séance ordinaire du 9 juin 2014

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De prêter gratuitement l'église pour la session d'automne à l'Université du troisième âge qui comportera huit (8) conférences.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

#### **No 4890-06-14** Journées de la culture

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

.cc. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Séance ordinaire du 9 juin 2014

**No 4891-06-14**  
Sentier  
d'hébertisme -  
Phase II

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère,  
appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la deuxième phase du sentier d'hébertisme à  
l'entreprise *Créations dans les arbres* et de modifier la résolution  
numéro 4565-09-13 en ce sens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

.cc. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4892-06-14**  
Opération  
cadastrale –  
Chemin du  
Paradis

Attendu la demande de 9134-1248 Québec Inc. quant au projet de  
lotissement visant le parachèvement du Chemin du Paradis et ayant  
pour résultat la création des lots 5 461 984 à 5 461 989;

Attendu qu'il s'agit de la modification d'un projet existant, que  
l'opération cadastrale envisagée projette la création d'une emprise  
pour chemin et que les frais au fonds parcs et terrains de jeux ont déjà  
été perçus sur ces lots;

Attendu qu'une recommandation formulée par le comité consultatif  
d'urbanisme en faveur du projet est accompagné de recommandations  
quant à la ligne directrice proposée;

Attendu que le comité consultatif d'environnement recommande le  
refus de la demande du parachèvement du chemin du Paradis en  
fonction de la faisabilité globale du projet non démontré dans les  
documents déposés ;

Attendu qu'une recommandation a été formulée par les directeurs  
respectifs de chaque service municipal.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente  
résolution.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller,  
appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'accepter le projet de lotissement des lots 5 461 984 à 5 461 989 du  
cadastre officiel du Québec, tel que montré au plan préparé par  
Monsieur Jean-François Blondin, arpenteur-géomètre, le 22 janvier  
2014 sous le numéro 4535 de ses minutes, conditionnellement à ce  
qu'une étude environnementale par un biologiste soit déposée;

Que le lot numéro 5 461 987 ne soit pas défriché, ni utilisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c: Directrice du Service de l'Urbanisme

**No 4893-06-14**  
Demande  
d'exemption  
de frais  
concernant  
la dérogation  
mineure numéro  
2014 00079

Séance ordinaire du 9 juin 2014

Attendu que la municipalité a accordé, lors de la séance du 12 mai 2014, résolution numéro 4861-05-14, la dérogation mineure numéro 2014 00079 concernant le lot 5 198 043, Chemin des Pétunias;

Attendu que le propriétaire du lot demandait à être exempté des frais associés à la demande de dérogation mineure.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De charger au propriétaire les frais associés à la dérogation mineure numéro 2014 00079.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c: Directrice du Service de l'Urbanisme  
Propriétaire du lot 5 198 043, Chemin des Pétunias

**No 4894-06-14**  
Constat  
d'infraction -  
Abattage  
d'arbres -  
111, Godefroy

Attendu que des travaux d'abattage d'arbres ont été exécutés sur la propriété sise au 111, Chemin Godefroy;

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 45 du règlement sur les permis et certificats numéro 1004;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à délivrer au propriétaire du 111, Chemin Godefroy un constat d'infraction pour les travaux d'abattage d'arbres effectués sans permis et sans certificat d'autorisation.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

**No 4895-06-14**  
Nomination au  
sein de  
l'organisme

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

ABVLACS

Séance ordinaire du 9 juin 2014

De nommer Monsieur Sylvain Harvey à titre de représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'organisme ABVLACS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service de l'Environnement

**No 4896-06-14**  
Approbation  
du formulaire  
de demande de  
permis d'abattage  
d'arbres morts  
ou dangereux

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère,  
et résolu à l'unanimité :

D'approuver le formulaire de demande de permis d'abattage d'arbres  
morts ou dangereux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

**No 4897-06-14**  
Approbation  
du formulaire  
de demande  
de permis  
d'abattage  
d'arbres –  
aménagement  
ou récupération

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère  
et résolu à l'unanimité :

D'approuver le formulaire de demande de permis d'abattage d'arbres :  
aménagement ou récupération.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance

La correspondance des mois d'avril et mai 2014 est déposée au  
Conseil.

Période de  
questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20h40  
Fin : 21h05

**No 4898-06-14**  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,  
appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
et résolu à l'unanimité de clore à 21h05 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier